

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

pour la Suisse:
 Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—
 expéd. franco par la poste 7.—
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau 3.50
 par la poste, franco 4.—
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du
 Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous
 les bureaux de poste.
 Pour l'étranger: les frais de port en sus.

PRIX DES ANNONCES:

Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 c.
 3 de 1 à 7 75 à 1 fr.
 Et 5 cent. par chaque ligne en sus, par inser-
 tion.
 Une remise pour les annonces est accordée aux
 abonnés d'un an dès le 1^{er} janvier.
 Tout envoi doit être affranchi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — AOUT 1865.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL.										CHAUMONT.										
Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.	LIMNIMÈTRE en mètres.	Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.
	Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.			Moyenne du jour.	Direction.					Force.	Moyenne du jour.	Minim.			Maxim.	Moyenne du jour.		
16	16,2	13,5	19,5	718,14	0,2	O.	Moyen.	Couvert.	2,860	15	12,6	7,5	—	663,4	—	N.-O.	Faible.	Nuag.	Alpes claires le matin.	
17	15,9	12,5	20,1	721,01	9,3	O.	id.	Couvert.	2,850	16	11,5	—	—	663,8	2,5	S.-O.	Moyen.	Couvert.	Alpes très-claires le matin.	
18	16,4	11,6	18,7	719,75	—	S.-O.	id.	id.	2,840	17	10,3	—	—	663,3	13,8	N.-O.	id.	id.	Pl. intermit.	
										18	11,6	—	—	663,5	—	id.	Moyen.	id.	id. dans l'après-midi.	

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE du jeudi 17 août.

FAILLITES.

1. Ensuite du dépôt de bilan fait par les curateurs du citoyen Henri-Louis Ganeval, feu Charles-Henri, âgé de 47 ans, originaire des Ponts-de-Martel, ci-devant mécanicien à Couvet, et maintenant aux Graes en France, le tribunal civil du Val-de-Travers a, par sentence du 7 courant, prononcé la faillite de cette masse et en a renvoyé la liquidation au juge de paix de Môtiers; en conséquence celui-ci fait connaître à tous les intéressés que les inscriptions au passif de la masse du dit Henri-Louis Ganeval seront reçues au greffe de la justice de paix de Môtiers le lundi 21 août courant au vendredi 15 septembre, jour où elles seront closes à 6 h. du soir. La liquidation s'ouvrira à la salle de justice dudit lieu, le lendemain samedi 16 septembre à 2 heures après midi, où tous les intéressés sont péremptoirement assignés, sous-peine de forclusion.

2. Par un jugement en date du 9 août 1865, le tribunal civil du Locle a prononcé la faillite de la masse du citoyen Adolphe Fèvrier, boucher, originaire des Ponts, domicilié à la Châtagnette (Brévine), et de sa femme, Elodie, fille de Frédéric Sauzer, originaire Bernois, partis clandestinement la nuit du 31 juillet au 1^{er} août dernier, en laissant des dettes, et en a renvoyé la liquidation sommaire, aux moindres frais possibles, au juge de paix de la Brévine. En conséquence, les créanciers des dits mariés Fèvrier et Sauzer sont requis, sous peine de forclusion: 1^o de faire inscrire leurs réclamations au greffe de paix de la Brévine, depuis le 24 août au 14 septembre 1865, ce dernier jour jusqu'à cinq heures du soir; 2^o de se présenter devant le juge de paix de la Brévine, siégeant à la maison de ville du dit lieu, le vendredi 21 septembre 1865, dès les dix heures du matin, pour assister aux opérations de la liquidation.

3. Par sentence du 12 août 1865, le tribunal civil du district de Neuchâtel a prononcé la déclaration de faillite: 1^o de la société Pfiffer Lutolf et C^e, fabricants de ressorts à Neuchâtel; 2^o du citoyen Xavier Pfiffer, âgé de 40 ans, de Krienz, canton de Lucerne, fabricant de ressorts à Neuchâtel, feu Xavier, lequel, avec les citoyens Jacob et Xavier-Aloïs Lutolf, formait la société Pfiffer, Lutolf et C^e, dont il est fait mention ci-dessus.

En conséquence, les inscriptions au passif de ces masses seront reçues au greffe du tribunal civil à Neuchâtel dès le vendredi 18 août 1865, jusqu'au vendredi 22 septembre suivant, jour où elles seront closes et bouclées à 9 h. du matin. Tous les créanciers de ces masses sont en outre péremptoirement assignés à comparaître devant le tribunal qui siégera dans la grande salle de l'hôtel de cette ville de Neuchâtel le mercredi 27 septembre 1865 dès les 9 h. du matin, pour suivre aux errements de ces faillites; le tout sous peine de forclusion.

4. Tous les créanciers inscrits au passif de la liquidation de Marie-Constance née Girard veuve Lallemand, en son vivant aubergiste au Cernil (Bayards), sont péremptoirement assignés à comparaître devant la justice de paix des Verrières qui siégera à la salle ordinaire de ses

audiences à l'hôtel-de-ville, mercredi 6 septembre 1865, dès les 2 heures du soir, pour recevoir les comptes du syndic de la masse, le citoyen C.-H. Barbezat, notaire aux Bayards, et procéder à la répartition de l'actif de la masse.

SOCIÉTÉ DE COMMERCE.

5. Il appert d'un acte du 31 juillet 1865 reçu S. Forestier, notaire, déposé et enregistré au greffe du tribunal civil de Neuchâtel, que Mme Sara, veuve de Nathan Ullmann, originaire de Durmenach, département du Haut-Rhin (France), domiciliée à Neuchâtel, a donné procuration et pleins pouvoirs pour agir en son nom au citoyen Michel Ullmann, originaire de Durmenach, négociant à Neuchâtel.

PUBLICATIONS OFFICIELLES D'AUTRES CANTONS.

6. Le tribunal de commerce du canton de Fribourg, par arrêt du 7 courant, a prononcé la mise en faillite de Rodolphe et Théophile Zürber, négociants à Morat. Les créanciers sont convoqués en assemblée générale à l'hôtel-de-ville de Morat, pour le 25 août courant, à 9 heures du matin, pour la formation de l'état des créanciers présumés de la masse et la présentation du syndic définitif.

Par le même arrêt, le tribunal a fixé l'époque de la cessation des paiements au 7 février 1865.

Publications municipales.

Tôt après l'époque de St-Jean dernière, la police municipale, désirant éviter toute surprise, a rappelé par avis publié dans tous les journaux de la ville, à toutes personnes récemment arrivées à Neuchâtel, comme à toutes celles qui y auraient changé de logement, qu'elles devaient en faire la déclaration, à te-neur du règlement, sous peine d'amende. Malgré les avis, un grand nombre de personnes sont journellement trouvées en contravention. Comme il est impossible d'obtenir un recensement exact, si le règlement n'est pas observé, le public est prévenu qu'il sera fait un contrôle du recensement à domicile dans la circonscription municipale de Neuchâtel, et que toute contravention sera punie de l'amende réglementaire.

Neuchâtel, le 16 août 1865.

Direction de police municipale.

En exécution de l'article 1^{er} du règlement concernant la garde des vignes, du 11 septembre 1858, tous les propriétaires de vignes situées dans le ressort municipal de Neuchâtel, sont convoqués en assemblée générale pour le mardi 22 août 1865, à 2 heures après midi, dans la salle du Conseil général.

Neuchâtel, le 9 août 1865.

Le directeur de la police municipale.

IMMEUBLES A VENDRE

9. Le citoyen Fauconnet exposera en vente publique, le 28 courant, à la maison de commune, à Cortaillod, une grande maison avec dépendances, sise au dit lieu, pouvant servir à différentes industries, telles qu'hôtel ou café, etc. Cette maison se compose de 5 logements, grange, écurie pour 5 bêtes, soit vaches ou chevaux. Un bel encavage meublé pour 55 à 60 bosses, un beau pressoir en fer, tout neuf,

de 40 gerles. Fontaine devant la maison, et une des plus belles vues sur le lac et les Alpes. On y vendra aussi quelques pièces de terre. Pour prendre connaissance des conditions, s'adresser à M. Otz, notaire, ou à L. Fauconnet, à Cortaillod.

Vente d'immeubles

par voie d'enchères.

Les hoirs de Jean-Jaques-Frédéric Ruffy (ou Rouff), exposeront en vente par voie d'enchères publiques, le lundi 11 septembre 1865, à 7 h. du soir, à la maison de commune, à Hauterive, les immeubles suivants situés rière le territoire d'Hauterive, savoir:

1^o Une maison sise à Hauterive, avec ses terrains d'aisances, limitée de vent par le chemin de Jardillet, de joran par le chemin du village, de bise par une place soit la rue, et d'uberre par les rochers; plus un morcel de jardin séparé de la dite maison par le chemin de Jardillet.

2^o La moitié indivise, avec Daniel Rouff qui possède l'autre partie, d'une vigne à **Champ Verdet**, limitée de vent et de bise par la commune d'Hauterive, de joran par un chemin public, et d'uberre par les enfants de Jonas Rossel. Cette moitié contient environ 1 ouvr., 5 pieds, 8 minutes.

3^o Une vigne à la **fin d'Hauterive**, d'environ 2 ³/₄ ouvriers, limitée de bise par Mme Virchaux-Robert, de joran par le chemin public, de vent par Jacob Veuve et Frédéric Mauley, et d'uberre par Jean-Jaques L'Ecuyer et Jules Clottu.

4^o Une vigne à **Champ Verdet**, d'environ 1 ¹/₄ ouvrier, limitée de vent par Henri Murv, de joran par le chemin public, de bise par Charles Favre, et d'uberre par Gustave Heinzely.

5^o Un jardin d'environ un ouvrier, à **L'ouchette**, limité de vent et joran par François Péters, de bise par Jean-Jaques L'Ecuyer, et d'uberre par Gustave Heinzely.

6^o La moitié indivise, avec Daniel Rouff qui possède l'autre moitié, d'une vigne située aux **Montheaux**, rière la Coudre. Cette moitié contenant environ 2 ¹/₂ ouvriers, limitée de vent par Samuel Rouff, de joran par le chemin public, d'uberre par Jules Clottu, et de bise par le capitaine Perrin, de Savagnier, et Gustave Heinzely.

7^o Un champ ou verger d'environ une pose, situé au **Villaret**, limité de vent par les exposants, de bise par Jean-Jaques Doudiet, de joran par les frères Andrié, et d'uberre par le chemin public.

8^o Une vigne à la **Fin**, d'environ 2 ouvr., limitée de bise par Mme Louise Virchaux-Robert, de vent par les exposants, d'uberre par veuve Robert, et de joran par le chemin public.

9^o Un plantage d'environ 2 ouvriers, situé à la **Fin**, limité de vent par Jules Clottu, de bise par veuve de François Robert, de joran par les exposants, et d'uberre par le chemin de Jardillet.

10^o Une vigne d'environ 2 ¹/₂ ouvriers, au **Champ de l'Abbaye**, limitée de vent par les hoirs de Louis Jacottet, de joran par le chemin des Prises, de bise par Ch. Favre et Louis Wittmer, et d'uberre par le chemin des champs de l'Abbaye.

11^o Une vigne ou closel, au **Villaret**, d'environ une pose, limitée de vent par Frédéric Petitpierre, d'uberre par le chemin tendant de Villaret à Hauterive, de joran par les frères Andrié, de bise par les exposants.

Les vignes seront vendues récolte pendante. Pour visiter ces immeubles, s'adresser à Jules Rouff, à Hauterive, et pour les conditions, à Ch. Colomb, notaire, à Neuchâtel.

Propriété à vendre, à Trois-Portes,

PRÈS NEUCHÂTEL.

M. David-Louis Schreyer offre à vendre sa propriété qui est située à Trois-Portes et qui se compose d'un terrain en nature de jardin et vigne, planté d'arbres fruitiers, mesurant environ 240 perches fédérales (6 ouvriers), avec une maison d'habitation sus-assise, nouvellement construite, renfermant deux logements de trois chambres chacun, et écurie, fenil et bûcher. — Pour visiter l'immeuble, s'adr. au propriétaire, à Trois-Portes, et pour traiter, au notaire Ch.-U. Junier, à Neuchâtel.

MAISON A VENDRE.

L'immeuble situé à la rue du Temple, près de la caserne de Colombier, et dont la mise en vente, annoncée pour le lundi 17 juillet écoulé, n'a pas eu de résultat utile, par suite de circonstances inattendues et exceptionnelles, sera de nouveau exposé aux enchères par voie de minute, le mercredi 25 août, à 7 ¹/₂ h. du soir, à l'hôtel de Commune, à Colombier. Les limites en sont au nord la rue publique, à l'est et au sud M. Marendaz et l'Etat, et à l'ouest l'hoirie de M. Adolphe Paris.

Pour visiter l'immeuble, s'adr. à M. A. Marendaz, propriétaire, à Colombier, et pour les renseignements en général, au notaire Bonnet, à Auvernier.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

13. Jeudi prochain 24 août, M. Haist, chimiste, exposera en vente à l'enchère, faubourg de l'Hôpital, n° 6, dans la maison en bise de l'hôpital de la ville, vis-à-vis de la propriété de M. Maximilien de Meuron, divers objets mobiliers, tels que canapés, bois de lit avec ou sans paillasses à ressorts, matelas, armoires acajou et autres, chaises noyer et jone, bureaux, pupitres, commodes, tables ordinaires, dites de nuit, un piano, tableaux, glaces, pendules et cartels, cristaux, verreries, porcelaine, terre de pipe, un potager, de la batterie de cuisine, etc., etc. Les montes commenceront à 9 h. du matin.

A VENDRE.

Edouard Schorpp et Marguerite Joubert ont l'honneur de prévenir messieurs les maîtres cordonniers de la ville et des environs, qu'ils ont ouvert, rue du Musée, maison de M. Jean-Jaquet, un magasin bien assorti de cuirs en tous genres; ils les invitent à bien vouloir les honorer de leurs visites, étant résolus à ne rien négliger pour mériter leur confiance.

Chez G. Hieberté, faubourg des Rochettes n° 5, vis-à-vis le collège, on trouve un beau choix de cannes, articles pour fumeur, tabacs, cigares, etc.; bonbons et liqueurs.

A vendre, au n° 15, rue du Seyon, 1^{er} étage, un lavabo en bon état, deux tables, six tabourets, un bois de lit en sapin, plusieurs cartels et pendules, une glace ordinaire, un matelas en bon crin, des draps de lit, des couvertures en laine de différentes dimensions, de la lingerie de table et de cuisine, 4 beaux tableaux avec cadres dorés, une douzaine de petits tableaux (paysages), un violon et une guitare, des ustensiles de ménage et de cuisine, un assortiment d'outils pour différents métiers, des fusils de chasse, un sabre d'officier, des fleurets et des pistolets. Chez la même, on achète et on vend toutes sortes d'habillements et de chaussures. Elle achète toujours le cuivre, l'étain, le zinc, le plomb et le vieux fer.

AVIS.

Le comité directeur de l'œuvre en faveur de la maison d'école aux Planchettes, prend la respectueuse liberté de rappeler à ses amis de la ville et de la banlieue, que l'on peut se procurer des billets de loterie, à 1 fr. pièce, chez MM. Lichtenhahn, Petitpierre et C^o, et à la librairie Delachaux et Sandoz. L'accueil qui a été fait jusqu'ici à l'entreprise, nous fait espérer que le peu de billets qui est mis en vente dans la ville de Neuchâtel trouvera ses acheteurs, d'autant plus qu'il dépend de la vente de ces derniers billets que le tirage de la loterie ait lieu avant l'hiver.

Voici un aperçu des principaux lots :

Une belle calèche; dix montres en argent, de la valeur de fr. 50—50; table à ouvrage de dame; flambeaux plaqués en argent; plusieurs lots de graine; vins; cigares; vêtements d'enfants, en laine; instruments aratoires; lampes; quelques objets d'art et de fantaisie; un beau choix de broderies en blanc; bon nombre d'ouvrages de tapisserie (descentes de lit, pantoufles, marche-pieds, tapis) du meilleur goût et d'assez grande valeur.

18. A vendre, quatre bosses de bon vin blanc 1863, du vignoble de Corcelles. S'adr. au bureau de cette feuille.

BENJ. ULLMANN

rue des Halles, sous le Trésor,

Vient de recevoir une grande partie de toiles de fil, écruës et blanchies, nappage, essuie-mains et serviettes; vu la quantité de ces marchandises et le peu de place dans son magasin, il les vendra à des prix très-avantageux.

Toile fil blanche, $\frac{2}{5}$, pour chemises, depuis fr. 1[»]40 à fr. 2[»]80 l'aune.

» écrue, $\frac{2}{5}$, » » 1[»]20 » 2[»]10 »

» blanche, $\frac{7}{8}$, pour draps de lit, » 1[»]80 » 5[»]50 »

» écrue, $\frac{7}{8}$, » » 1[»]50 » 2[»]60 »

Nappage, $\frac{12}{4}$ de large, » 1[»]80 » 7[»]— »

Serviettes, la douzaine, » 9[»]— » 24[»]— »

Essuie-mains fil, blanchis, rayés rouge, » —80 » 1[»]48 »

Toile pour paillasses, 75 c. l'aune.

Coutil pour meubles, de fr. 1 à fr. 5[»]70 l'aune.

Linges de cuisine, à 70 c. l'aune.

Plus, 15 pièces flanelle de santé et pour jupons, pure laine, depuis fr. 2[»]50 à 5 fr. l'aune.

FEUILLETON.

LES

SEPT ÉTOILES

DE BOHÈME.

Par Octave Féré.

Dans le récit qu'il a laissé de cette histoire, le conseiller nous a conservé le texte de cette missive posthume, tant pour établir que M. Sandlers ne le connaissait qu'imparfaitement, que pour montrer par cet échantillon de son style, combien était grande l'originalité de son aïeule.

Voici cette pièce :

« Les cent mille florins mentionnés dans mon testament, § 63, et déposés à la banque, seront retirés par mon petit-fils Stéphane, et employés par lui en œuvres pies. Mais dans le cas où il épouserait celle qui parmi les jeunes filles de ma connaissance me plaît le plus, parce qu'elle est la plus jolie de toutes, et surtout parce qu'elle est pieuse, économe, instruite, qu'elle fera certainement un bon usage des biens dont mon petit-fils hérite de moi, celui-ci laissera à la banque lesdits cent mille florins, pour jouir de leurs intérêts, lui ou sa femme, tant que l'un des deux vivra. Après leur mort

20 On vendra de gré à gré, dans la forêt de M. de Montmollin, à la Borcarderie, le lundi 28 août, 50 à 55 toises bois de sapin et 600 fagots; les amateurs sont invités à se rencontrer le dit jour, 28 août 1865, à 1 heure après midi, vers la scie de la Borcarderie, où on donnera connaissance des conditions de vente.

A vendre, un bon canapé de salon, une baignoire en zinc bien établie, et deux fers à repasser. S'adr. au second étage du n° 4, rue de l'Industrie.

22. On offre à vendre: une estrade de fenêtre, un pupitre à écrire, une table de nuit, une scie, un teuflet, une marmite, planche à hâcher et feuillet de table. Les ouvrages du Dr Tissot, dictionnaire allemand, grammaire allemande et italienne, liturgie anglaise et une dite traduite en français. Bible anglaise. Au même endroit, on demande une femme de ménage. S'adr. rue du Château n° 2, 5^{me} étage.

FROMAGES.

Les personnes qui désirent avoir des fromages de premier choix, provenant des fruitières de la Sagne, sont priées de se faire inscrire soit chez M. Henri Mairet, rue de l'Industrie, soit au magasin d'épicerie de J.-S. Quinche.

24. On demande à acheter une vis et son écrou, pour un ancien pressoir qu'on appelle casse-noisette. S'adr. à J.-L. Jaquet, à Rochefort.

25. On offre à vendre, de gré à gré, six laigres de la contenance de 1200 à 2000 pots. S'adr. à M. Constant Berthoud, étalonneur juré, à Cortaillod.

On offre à remettre, pour cause de santé, un magasin situé dans une des rues les plus fréquentées et ayant une très-bonne clientèle. S'adr. au bureau d'avis.

27. Un équipement de cadet bien conservé; rue St-Maurice, n° 2.

Librairie Delachaux & Sandoz,

A NEUCHÂTEL.

NOUVEAUTÉS:

Petits entretiens dans une école du dimanche, à Paris; traités, avec couvertures, papier de couleur glacé, à 10 c.

La bonne nouvelle, — Jésus m'aime, — Oh! quel amour! — Source féconde, — Heureux jonc, — Gloire! — Tel que je suis, — Toujours joyeux, — Le repos.

Pour adultes, traités à 15 c. L'assurance qui donne la paix, — Bienfaits découlant de la mort de Christ, — La croix de Christ, — Le retour de l'enfant prodigue.

Histoire de la république des États-Unis, depuis l'établissement des premières colonies jusqu'à l'élection du président Lincoln, 1620-1860, par J.-F. Astié, précédée d'une préface par Laboulaye, de l'Institut; 2 vol. 8°, fr. 12.

Un devoir oublié des pasteurs et des familles, par G. Monod, 50 c.
Le chrétien et sa croix, méditation par Th. Monod; 2^{me} édition, 50 c.

Attention!!!

Par suite des nombreuses contrefaçons qui se font de ma

CHICORÉE DES DAMES

et chicorée jaune ^{DV}/_L,

produits répandus partout et reconnus comme les plus purs et meilleures qualités qui aient été livrées, je me vois dans la nécessité de mettre en garde le public contre toute imitation. Depuis 60 ans mes produits sont assez connus pour qu'on puisse facilement les distinguer des contrefaçons de qualités bien inférieures avec lesquelles on cherche à tromper le consommateur; je me borne à rappeler que tous les paquets de ma fabrication portent, outre les initiales DV et les empreintes des médailles obtenues aux diverses expositions universelles, la signature de ma maison, Daniel VOELCKER.

Poudre dentifrice pour blanchir les dents, élixir antiscorbutique pour affermir les gencives saignantes, et odontalgine pour calmer les maux de dents et les mastiquer soi-même, chez Levier-Greif, chirurgien-dentiste, rue de l'Industrie, n° 5.

A l'épicerie n° 20, rue des Moulins, champignons frais.

Le meilleur insecticide connu pour la destruction des punaises, est la Sève concentrée du Fusain des Alpes. Prix du flacon 40 cent. Chez M. Bolle, coiffeur, rue des Chavannes, 15.

Avis important.

A vendre, environ cent toises de foin d'esparcette et autre, de première qualité. Ce foin est situé au bas des montagnes de Chézard, soit à Fontany, à proximité de la route de Chézard à Pertuis, dans quatre maisons rapprochées et inhabitées, dont les appartements comme les granges et écuries seront à la disposition des acheteurs du foin, sans rétribution. Pendant le cours des trois insertions de cet article, les prix de ces fourrages sont irrévocablement fixés comme suit:

1^o Pour distraire, cinquante-cinq francs la toise.

2^o Pour consommer sur place, cinquante-deux francs cinquante centimes la toise.

S'adresser au citoyen H.-C. L'Eplattenier, notaire, à Fontainemelon.

LIBRAIRIE KISSLING.

RENTREE DES CLASSES.

On trouve dans cette librairie toutes les fournitures d'école et tous les livres en usage dans les deux collèges.

MENN, LULLIN ET C^{ie},

USINE DE LA COULOUVRENIÈRE,

A GENÈVE.

PRESSOIRS A VIN.

Fabrication spéciale de pressoirs en fer de tous genres; assortiment complet de vis de 2 à 5 pouces de diamètre, bassins en granit, en bois ou en fonte.

MM. les propriétaires et encaveurs sont invités à ne pas retarder leurs demandes de pressoirs, afin d'éviter la presse qui a toujours lieu à l'approche de la vendange. — Ils peuvent s'adresser soit directement à l'usine, soit à M. Fr. Berthoud, mécanicien, à Port-Roulant, Neuchâtel, qui a les prospectus, catalogues et modèles de pressoirs, et qui signera les conventions pour l'usine. — S'adr. également à lui pour les pièces de fonte, scieries, moulins, machines à vapeur et de toute espèce.

56. A vendre, un potager en fonte de moyenne grandeur, avec ses accessoires. S'adr. au magasin de Mmes Mongini et Lanfranchi, Grand'rue, 10.

Avis à MM. les propriétaires

ET ENCAVEURS.

Fabrication de pressoirs à vin. Fouleuses de raisin. Pompes en tous genres. Robinetterie. — Machines à boucher les bouteilles.

S'adr. à la Société de l'usine à gaz et de l'atelier de construction, à Neuchâtel.

ce capital reviendra à tout jamais à la caisse des pauvres.

« La jeune fille que j'ai en vue se nomme, comme feue ma fille, Johanna; elle est l'enfant unique de l'inspecteur des forêts Vilmar, à Bissengen.

« Que tous deux aient d'heureux et longs jours, car tous deux sont d'excellents enfants, qui ont fait la joie de leur famille, et savent compatir aux souffrances d'autrui. C'est pour cela que je leur fournis avec joie les moyens d'adoucir les maux de leurs semblables, partout où ils en auront connaissance. La semence de la charité viendra à bien et portera ses fruits, et ceux-ci me seront plus chers que tous les monuments de marbre que l'on voudrait m'élever, ce que je défends expressément. »

Hors de lui, Stéphane embrassa madame de Wiefand avec une tendresse filiale, et s'écria, ivre de bonheur :

— Elle a choisi Johanna !...

Il courut à la salle de bal, entraînant le père et la fille, pour leur communiquer sa joie d'avoir choisi précisément celle qui lui était destinée.

Johanna porta avec une profonde émotion le papier à ses lèvres et dit :

— Il me semblait aussi qu'il manquait à ma félicité la bénédiction du monde des bienheureux auquel appartient ma mère... Maintenant que du séjour de la paix me parvient la volonté suprême de la chère morte, le dernier de mes souhaits est accompli; car, au delà de la tombe, au sein de l'amour et de l'union, ce que l'un veut, l'autre doit le vouloir, et je suis sûre désormais, comme j'en avais le pressenti-

ment, que si ma bonne mère vivait, elle bénirait notre union.

Ainsi, mon cher et unique Stéphane, notre vie, en ce monde, sera parsemée de joies et d'effusions.

Quant à ce revenu qui nous est échu, par une heureuse concordance de choix, je vais soumettre à mon fiancé, en présence de sa vénérée grand-mère et de notre meilleure amie, mon premier vœu :

La catastrophe de Herfeld nous a réunis. Cette nuit, qui, pour nous, fut le commencement d'une ère de bonheur, ne sera-t-elle pour les pauvres incendiés, qu'une date de misère?... Tandis que nous la bénissons, comme le berceau de notre béatitude, eux, devront-ils la maudire, comme la dernière de leur bien-être?

Mon cher Stéphane a libéralement pourvu à la reconstruction de leurs demeures; mais que de choses leur manquent encore et leur manqueront longtemps.

— Tu vas au-devant de mes désirs, ange de charité!... s'écria Stéphane en l'interrompant.

Et les deux fiancés déclarèrent solennellement, devant la générale et les trois autres témoins, qu'ils renonçaient aux revenus des cent mille florins; que les incendiés de Herfeld y avaient les premiers droits, et que leurs besoins satisfaits avec le temps, ces revenus seraient consacrés à d'autres œuvres de même nature.

La digne générale les pria alors de rejoindre la société, et l'heureux couple s'abandonna aux plaisirs de cette fête, avec la plénitude de satisfaction que donne surtout la conscience

d'avoir pourvu aux douleurs de ses frères.

XXI

Le bonheur.

Les six autres fiancées ne manquaient ni de beauté ni de grâce. Sans cela elles n'eussent pas été appelées par madame Milborn à faire partie de la constellation de Sept.

Mais pour Stéphane, il n'y avait au monde qu'une Johanna.

Elle était bien belle, en effet, avec sa parure étincelante dans sa brune chevelure; la blancheur nacrée du collier de perles se jouait sur la neige de son cou, une ceinture de corail amincissait encore sa jeune et svelte taille.

Tout en elle ravissait, la grâce qu'elle déployait en dansant, la gaieté limpide qui épanouissait ses traits, la vie qui brillait dans ses grands yeux, sa pudeur plus charmante que la grâce, plus belle que la beauté.

Celui-là seulement qui a connu les douceurs de la vie de fiancé, comprendra l'ivresse de nommer siennne une si délicieuse enfant.

Les sept mariages se célébrèrent, comme les sept fiançailles, le même jour et devant les mêmes assistants.

Aucune des jeunes filles de l'intimité de madame Milborn n'eut à regretter son absence, car son petit-fils ne se montra pas moins généreux qu'elle ne l'eût été.

On ne mit pas sur la tombe de la vertueuse femme le marbre fastueux qu'elle dédaignait, mais, par une dernière allusion à l'une de ses innocentes faiblesses, on y planta, en forme de croix, sept tilleuls

58. A vendre d'occasion une guitare. S'adr. au bureau d'avis.

Dr BORCHARDT, savon aux herbes, (le

paquet à 80 c.), éprouvé non seulement comme cosmétique par excellence à l'usage de la toilette, rendant à la peau l'éclat de la jeunesse, mais encore en l'employant continuellement aux bains, comme moyen efficace pour maintenir l'épiderme en parfaite santé, et

Dr SUIN DE BOUTEMARD, pâte odontalgique aromatisée, (1/2 et 1/4 pièces de 1 fr. 50 c. et 75 c.), dont l'admirable action sur les dents et les gencives a été constatée pendant tant d'années. L'incontestable bonté de ces deux produits qui sont à des prix relativement bien bas, se vendent véritablement, à Neuchâtel, exclusivement, chez M. CH. LICHTENHAHN.

40. A vendre, 8 cuves mesurant 6 pieds de hauteur sur 5 1/2 de diamètre; 150 bouteilles Bordeaux vieux, 1^{er} choix; des tonneaux vides, en blanc et rouge; le tout à très-bon compte. S'adr. au cit. Emile Douillot, à l'Ecluse.

ON DEMANDE A ACHETER.

41. Marie Schorpp, rue St-Maurice, 11, avise le public qu'elle continue d'acheter, comme par le passé, meubles, literie, linge, habillements.

42. On demande à acheter d'occasion, deux ou trois grandes malles en bon état. S'adr. chez sœurs Lehmann, rue de l'Hôpital.

43. François Berthoud, mécanicien, à Port-Roulant, informe messieurs les propriétaires et encaveurs qui auraient de vieux pressoirs en bois à vendre, de vieilles vis et écrous, qu'ils peuvent s'adresser à lui.

44. On demande à acheter, de rencontre, une cuve contenant environ 15 gerles, un cuveau d'environ 100 pots, ainsi que **QUELQUES TONNEAUX** pour vin blanc, de la contenance de 100 à 400 pots. S'adr. au bureau d'avis.

45. On demande, de rencontre, 15 à 20 gerles encore en bon état. S'adr. au magasin C. A. Petitpierre et C^o, rue de l'Hôpital.

A LOUER.

46. A louer, de suite, une grande chambre meublée, rue du Seyon, n^o 11, 1^{er} étage.

47. Pour le 1^{er} septembre, une grande chambre meublée se chauffant. S'adr. chez M^{me} Petitpierre-Junod, 21, faubourg du Lac.

Stéphen passa deux mois auprès de son beau-père, auquel il laissa ensuite sa jeune femme, pendant une mission qui le réclamait.

L'année suivante, c'est-à-dire environ six mois après son mariage, il revint la chercher, pour l'emmenner à la capitale.

En traversant Herfeld, ils virent, à la place des ruines, de petites maisons coquettes. Au-dessus de chaque porte pendaient en leur honneur des couronnes de fleurs et des rubans.

Les villageois en habit de fête, entourèrent leur chaise de poste, et, tendant vers eux les mains, les remerciaient, les bénissaient et pleuraient en leur faisant leurs adieux, car ils perdaient le voisinage de leur bienfaitrice infatigable et vigilante.

Lorsque le jeune couple se fut enfin soustraît à cette touchante ovation. Johanna, encore sous le charme de la gratitude de ses protégés, entourait Stéphen de ses deux bras, et son œil bleu vers le ciel, elle murmura :

— Cher Stéphen, restons bons à tout jamais afin que, lorsque nous quitterons la vie, comme je quitte en ce moment la maison paternelle, nous soyons suivis par les mêmes larmes, par les mêmes bénédictions !

FIN.

48. Pour le commencement de septembre, une grande chambre meublée pour deux personnes. S'adr. faubourg du Lac, n^o 1, au 2^{me}.

49. A louer, pour la fin du mois, une belle grande chambre non meublée avec part à la cuisine. S'adr. maison de Mad. veuve Petitpierre, faubourg de la Gare, 1, au 2^{me} étage.

50. A louer de suite ou pour St-Martin, à des personnes tranquilles, un petit logement situé au bas du village de St-Blaise, au soleil levant. S'adr. à M. Abram Schaffner, à St-Blaise.

51. A louer, pour St-Martin prochaine, un appartement au premier étage de la maison Perret-Muller, à Nidau, avec balcon, jardin et vastes dépendances. S'adr. au propriétaire.

52. A louer, de suite, des appartements meublés et non meublés. S'adr. à M. Alcide Nicolet, hôtel du Faubourg.

53. Une personne seule aimerait trouver quelqu'un pour partager une chambre et cuisine avec elle. S'adr. rue des Moulins, n^o 9, 2^{me}.

54. A louer, une boulangerie en très-bon état et bien meublée, avec ou sans appartement, située au centre de la ville d'Estavayer (Fribourg). On peut y entrer dans la quinzaine ou un peu plus tard, cela à des conditions avantageuses. S'adr. à M. Bêat Devevey, propriétaire et agent de poursuites, patenté, au dit Estavayer.

55. A louer, une chambre à 5 croisées, à un premier étage et indépendante, non meublée. S'adr. à l'Ecluse, n^o 55, au premier.

ON DEMANDE A LOUER.

56. On demande à louer, pour le 1^{er} octobre, un appartement composé de 2 ou 3 pièces et dépendances. S'adr. à M. Nadenbousch, rue du Môle, n^o 1.

57. On demande à louer, un rez-de-chaussée ou un hangar pour y déposer du bois à brûler; on aimerait qu'il y eût un petit logement avec. — Le même offre à vendre deux jeunes chiens de 8 mois. S'adr. à Louis Barbezat, n^o 9, rue des Epancheurs, au 1^{er}.

OFFRES DE SERVICES.

58. Une jeune fille cherche une place de cuisinière ou de bonne d'enfant. S'adr. rue des Moulins, n^o 55, au 5^{me}.

59. Une jeune fille allemande, qui sait faire une cuisine ordinaire, désire se placer désormais; elle connaît aussi le service de femme de chambre, et parle un peu français. S'adr. chez Mme Neuenschwander, rue des Chavannes 17, au 1^{er}.

60. Une bonne cuisinière, porteuse de certificats très-honorables, aimerait se replacer comme telle dans une bonne maison ou pour tout faire dans un petit ménage. S'adr. chez Holoch, tailleur, rue de l'Ecluse, n^o 4.

61. Une jeune Badoise, connaissant tous les ouvrages du sexe, aimerait se placer dans une honnête maison comme femme de chambre ou pour faire un petit ménage. Comme elle désire se perfectionner dans la langue française qu'elle parle déjà passablement, elle n'exigera pas de gros gages et pourrait entrer le 15 septembre prochain. S'adresser Grand'rue, n^o 15, au 1^{er} étage.

62. Une jeune personne, 22 ans, sachant le français et l'allemand et munie de bons certificats, cherche une place pour tout faire dans un ménage. S'adr. rue St-Maurice 5, 1^{er} étage.

63. Une Soleuroise parlant un peu le français, âgée de 24 ans et porteuse de bons certificats, cherche pour de suite une place de servante; elle sait faire un ordinaire et les autres ouvrages d'un ménage. S'adr. rue du Neuchâtel, n^o 12, au 4^{me}.

64. Une Badoise, 52 ans, porteuse de bons certificats, aimerait se placer de suite pour tout faire dans un ménage; elle ne parle que l'allemand. S'adr. chez M. Strauss, tailleur, maison Reymond, au-dessus de la gare.

65. Une bonne nourrice âgée de 20 ans, parlant les deux langues, demande une place pour le plus tôt possible. Pour renseignements, s'adr. à Mme Lehmann, sage-femme.

66. Une jeune fille du Wurtemberg désire se placer comme bonne d'enfants, dans une honorable maison de cette ville. S'adr. au bureau d'avis.

67. Une Soleuroise, 20 ans, désire se placer dans une honorable famille pour soigner un petit ménage; elle ne demande point de gages, pourvu qu'elle puisse apprendre la langue française. S'adr. au bureau de cette feuille.

68. Une jeune Wurtembergeoise, parlant un peu le français et munie de bons certificats, désire entrer de suite comme fille de chambre ou bonne d'enfants. S'adr. chez M. Fritz Perrot, à Couvet.

69. Une jeune fille qui a déjà servi à Bâle comme femme de chambre et bonne, habile aux travaux de couture et possédant de bons témoignages, aimerait entrer en place dans une famille où elle puisse apprendre la langue française. Elle tient plus à un bon traitement qu'à un fort salaire. S'adr. chez Siefer, cordonnier, aux Pares, n^o 6.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

70. On demande, pour le 1^{er} septembre, à la campagne, une servante parlant français et d'âge mûr, sachant faire le ménage d'une bonne maison bourgeoise sans enfants; on préférerait une personne de la Suisse française. Inutile de se présenter sans preuves de moralité et de savoir-faire. S'adr. au bureau d'avis.

71. On demande pour de suite une jeune fille de la ville pour s'aider dans les travaux d'un ménage. S'adr. rue St-Honoré n^o 16.

72. Pour le 1^{er} septembre prochain, on demande pour soigner le ménage d'un veuf, une domestique de 40 à 45 ans, porteuse de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

73. Un petit ménage demande pour la fin du mois une personne d'un âge mûr, parlant le français, sachant faire un bon ordinaire, coudre et tricoter. S'adr. au bureau d'avis.

74. On demande, pour de suite, une bonne femme de ménage. S'adr. à l'Ecluse n^o 6, 2^{me}.

75. On demande pour la campagne une cuisinière de confiance, qui sache faire un ordinaire soigné; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. à Mad. Michaud, rue de la Place-d'Armes, à Neuchâtel.

OBJETS PERDUS ou TROUVES.

76. Il est resté dans un char-à-banc, il y a quelque temps, un grand châle gris à 8 coins; et dans un autre char-à-banc, un grand parapluie brun en soie. S'adr. chez Lambert, voiturier.

77. On a trouvé, vendredi 11 courant, sur la route des Grattes à la Tourne, un trousseau de 10 petites clefs. Les réclamer, contre les frais d'insertion, auprès de madame Elise Ellen née Mentha, aux Ponts.

78. Perdu, dimanche soir, entre Colombier et Neuchâtel, un bras de mécanique pour char à banc; le rapporter, contre récompense, à la maison de commune, à Colombier, ou à A. Kohler, vétérinaire, à Neuchâtel.

AVIS DIVERS.

Un brave jeune homme de la Suisse allemande, qui a fait à Berne un apprentissage de commerce et qui sait assez bien le français, aimerait trouver une place quelconque dans une maison de commerce. Il a une belle écriture. Bonnes références. S'adr. chez G. Schumacher, tourneur, rue St-Maurice, à Neuchâtel.

Collège Municipal.

La rentrée des **classes industrielles** aura lieu le lundi 21 courant.

Les inscriptions des nouveaux élèves se feront au Trésor, à 8 h., pour les garçons, et aux Terreaux, à 10 heures, pour les filles. Neuchâtel, 18 août 1865.

Le Directeur.

81. Les propriétaires externes, qui possèdent des vignes dans le ressort municipal de la Coudre, sont invités à se rencontrer samedi 26 août prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la salle d'école du dit lieu, à cette fin de nommer une commission qui aura pour mandat d'élaborer un règlement, de nommer les garde-vignes et les surveiller, en un mot pour tout ce qui aura rapport à cette mission.

A la Coudre, le 16 août 1865.

Pour et au nom du conseil municipal,
Le secrétaire,
FAVARGER-VIRCHAUX.

Une vente s'organise au Locle en faveur de l'institut des Billodes, dans le but de lui fournir du linge dont le besoin se fait vivement sentir. Les dames qui seraient disposées à faire quelques ouvrages, sont priées de les remettre, à Neuchâtel, chez M^{me} Jeanneret, maison Blancard, et chez M^{lle} Sophie Mairet, vis-à-vis l'hôpital de la ville; à Colombier, chez M^{lle} Wilhelmine Barrelet; à St-Aubin, chez M. Léopold Perret. Cette vente aura lieu les derniers jours d'Octobre. Cette feuille indiquera en temps opportun les jours précis et le lieu où elle se fera.

83. Une demoiselle Suisse, du culte protestant, qui a passé plusieurs années en pays étranger et qui est porteuse d'un bon certificat, désirerait se placer dans une honorable famille de la Suisse pour demoiselle de compagnie. S'adr., par lettre affranchie, aux initiales N. N. au bureau d'avis, à Neuchâtel.

Au Cercle des Horlogers, on prendrait encore quelques bons pensionnaires pour la table.

85. On demande pour entrer de suite un apprenti jardinier. S'adr. chez Charles Faillou-baz, jardinier-fleuriste, à Vieux-Châtel, 19.

86. De bons ouvriers **pivoteurs et acheveurs** à ancre trouveraient de suite de l'ouvrage avantageux, chez James-H. Leuba, faubourg de la Gare 5. Ils pourraient être nourris et logés chez lui.

87. On demande, tout de suite, une **ouvrière adoucisseuse**. S'adr. au bureau de cette feuille.

88. On demande, pour de suite, deux bons **repasseurs et remonteurs**. S'adr. à Benj. Ullmann, sous le Trésor.

Avis au public.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de s'établir à Neuchâtel, faubourg des Rochettes n^o 5, vis-à-vis du collège, comme tourneur en bois, corne, os, fer, cuivre et métaux précieux, ainsi que toutes pièces mécaniques; il fait également des robinets en tous genres. — Réparation prompte et consciencieuse. — Prix raisonnables.

G. HEBERLE,
tourneur et mécanicien.

Vauquille au jeu des 9 quilles

dimanche 20 courant,

chez M. Rast, au restaurant de l'Ecluse. Six prix d'une valeur ensemble de fr. 180.

91. Mlle Louise Bahlmann est priée de bien vouloir déposer son adresse au bureau de cette feuille; on a une communication importante à lui faire.

T. R.

Compagnie des Mousquetaires

de Neuchâtel.

Tir au Mail, dimanche 20 août, dès 1 h. après midi, à 7 h. du soir.

Vauquille et tombola accessibles à tous les amateurs. Pour participer à la tombola les tireurs doivent déposer, jusqu'à samedi soir, un don d'une valeur de fr. 5 au moins, chez M. Henriod, commandant, président de la compagnie.

LE COMITÉ.

Le public est prévenu qu'il peut se procurer gratuitement, dans toutes les librairies, ainsi que dans les divers cafés, brasseries et autres endroits publics, des exemplaires de la brochure intitulée: *Agrandissement de Neuchâtel*, par M. Eugène Jeanjaquet.

94. On demande un jeune garçon comme **apprenti coiffeur**, chez Mad. Baud, place Pury.

95. Une demoiselle partant pour la Hollande à la fin de ce mois, désirerait trouver une compagnie de voyage. S'adr. au bureau d'avis.

96. On demande un jeune homme qui connaisse la tenue des livres, muni des recommandations nécessaires, pour être occupé dans un comptoir d'horlogerie. Adresser les offres par écrit, au bureau d'avis sous lettres F. Q.

VAUQUILLE

AU JEU DES 9 QUILLES,

Dimanche, lundi et mardi 20, 21 et 22 août courant, chez Fassnacht, à la Sauges, près Cudrefin. **VALEUR fr. 1000.**

Le domicile de M. Jules Philippin, avocat et notaire, est maintenant au rez-de-chaussée de la maison Biéri, n° 12, rue de l'Industrie.

99. Un **cordonnier** pieux, capable et d'âge mûr, trouverait de l'ouvrage, et, selon conventions réciproques, une **position avantageuse**, dans l'institut des Billodes, au Locle. S'adr. au directeur de l'établissement.

100. Mme **Julie CHRISTINAT**, à Colombier, **sage-femme patentée** depuis 46 ans, a l'honneur d'informer le public en général et ses pratiques en particulier qu'elle continue à pratiquer sa vocation, et qu'elle pose les ventouses et garde les malades dans l'occasion. Elle continuera à faire tout ce qui dépendra d'elle pour mériter la confiance de tous ceux qui l'occuperont. Son domicile est maintenant dans la maison de M. Charles Wuthrich.

Pour se conformer à l'article 41 de la loi sur le cadastre, la commission cadastrale et de bornage pour les territoires des communes de Cornaux, Vœns et Maley, informe les propriétaires d'immeubles rière ces localités, qu'ils doivent borner leurs propriétés :

1° Celles situées dans le valon de Vœns et Maley, en joran de la route tendant de St-Blaise à Frochoux, d'ici au 15 septembre.

2° Les immeubles en uberre de la route tendant de Cornaux à Cressier et en bise du chemin tendant de Cornaux à Thièle, d'ici au 30 septembre.

3° Ceux situés en bise du village de Cornaux et en joran de la route tendant de Cornaux à Cressier, d'ici au 30 novembre prochain, à défaut de quoi la commission bornera aux frais des intéressés.

La commission informe en outre les propriétaires de forêts, de terrains couverts de buissons ou séparés par des haies, qu'ils doivent pratiquer des défilées. Laies ou ouvertures suffisantes d'une borne à l'autre, à défaut de quoi la commission y pourvoira aux frais des intéressés.

Cornaux, 8 août 1865.

Au nom de la Commission,
J.-F. DARDEL, notaire.

École de petites filles.

Une école de jeunes filles, dès l'âge de 4 ans, s'ouvrira le 1^{er} septembre, place des Halles, 9. S'adr. à M^{lle} Junod-Perret et Secretan, rue de l'Industrie.

105. Un honnête jeune homme qui a appris le commerce à Bâle, désirant apprendre la langue française, cherche une place dans un bureau, maison de commerce ou magasin de gros ou de détail. S'adr. par lettres, sous les initiales U. S., à l'expédition du *Volksfreund*, à Bâle.

AVIS

Tout en me recommandant à l'honorable public et principalement à mes amis et connaissances, je leur annonce que je continue à desservir mon **restaurant** appelé **café-restaurant du Bas de Sachet**, près Cortailod, et les prie de ne pas le confondre avec un nouvel établissement qui vient de se former sous le nom de restaurant du Bas-de-Sachet. Eustache DZIERZANOWSKI.

ETAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

PROMESSES DE MARIAGE.

Jean-Frédéric Wüher, marchand-épiciier, bernois, et Sophie Wencker, les deux demeurant à Neuchâtel.
Marc-André Portier, jardinier, genevois, et Anna-Maria Appenzeller, les deux demeurant à Serrières.
Louis-Léon Chopard, horloger, bernois, domicilié à Neuchâtel, et Marie Dessalles, dom. à Villiers.
Jean-Jaques Heer, négociant, glaronnois, et Caroline-Adèle Petilpierre, tous deux demeurant à Neuchâtel.

NAISSANCES.

Le 11 août. François-Albert, à François-Louis Courvoisier et à Rose-Pauline née Borel, bernois.
12. Victoire-Sophie, à Jacques Borel et à Adèle née Jeanjaquet, de Neuchâtel.
13. Louis-Auguste, à Auguste-Bertrand Chopard et à Julie-Adèle née Marchand, bernois.
14. Anna-Elisabeth, à Louis-Edouard Dubois et à Anna née Schwab, de Buttles.
16. Madelaine, à Jules-Henri Vuithier et à Françoise née Prince, de la Chaux-de-Fonds.
17. Louise-Olga, à François-Félix Machon et à Marie-Françoise née Barbey, français.
17. Jules-Alexandre, à Frédéric Vuille et à Jeanne-Jenny née Nicole, de la Sagne.

DÉCÈS.

Le 11 août. Fritz-Henri, 8 jours, à Henri-Marcelin Vuille et à L^{re}-Augustine née Treyvaux, des Bayards.
11. Elisa, 1 an, 28 jours, fille de Jean-Jacob Pupi-

kofer et de Elise-Adèle née Weibel, thurgovien.
15. Henriette née Wittnauer, 64 ans, 8 mois, marchande-épicière, veuve de Louis-Théophile Prince, de Neuchâtel.

Correspondance.

Monsieur le rédacteur.

A l'approche de la vendange, je crois de mon devoir de recommander aux propriétaires encaveurs les **pressoirs à engrenages** de MM. Vaucher, DuPasquier et C^o, à Cortailod.

Ces pressoirs ont obtenu une récompense au concours agricole de Colombier 1863, et ils présentent des avantages réels qui peuvent se résumer comme suit :

Economie de place,
Economie de main-d'œuvre,
Absence complète de danger en cas de rupture.

Je suis moi-même, depuis quatre ans, propriétaire de deux de ces pressoirs et je me félicite chaque jour davantage de cette acquisition. Sans doute, il y a dans les commencements, quelques efforts à faire, pour surmonter l'opposition routinière des ouvriers, mais nos vignerons ne manquent pas d'intelligence et il ne leur faut pas beaucoup de temps pour reconnaître les progrès réalisés par cette nouvelle invention.

Quant au prix, il ne dépasse pas sensiblement celui des autres pressoirs en fer, et l'entretien est à peu près nul. Si quelque pièce vient à casser par suite d'une trop forte pression, ce n'est jamais qu'une roue d'engrenage secondaire qui se remplace facilement, de suite et à peu de frais.

Me mettant à la disposition des personnes qui voudraient examiner ces pressoirs, je suis, monsieur le rédacteur, votre dévoué

Saint-Blaise, 14 août 1865.

L.-Alex. de DARDEL.

Nouvelles.

Paris, 17 août. — Le *Moniteur* annonce que l'empereur et l'impératrice se sont rendus mercredi soir à Strasbourg, où ils ont reçu un accueil enthousiaste.

— La fête du 15 août, la Saint-Napoléon, n'a pas été brillante au point de vue du temps. Il a plu presque toute la matinée; le soir, la pluie a redoublé et n'a cessé qu'au moment du feu d'artifice. Le ciel s'est un peu éclairci et la première fusée a éclaté. Le feu d'artifice du Champ-de-Mars a été excessivement brillant. La foule était immense. On évalue à trois cent mille le nombre des étrangers qui ont afflué à Paris pour la fête du 15 août.

L'empereur, à l'occasion de cette solennité, a accordé des grâces, commutations ou réductions de peines à 1475 condamnés de diverses catégories. La plupart des impétrants, détenus dans les bagnes, maisons centrales, colonies pénitentiaires de la Corse, de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie, etc., avaient été signalés à la clémence impériale par les directeurs de ces établissements, comme ayant acquis les titres à l'indulgence par leur soumission et leur repentir.

L'impératrice, de son côté, a réparti une somme de fr. 74,200 entre 75 sociétés de charité maternelle établies dans diverses villes de province.

Florence, 16 août. — La *Gazette officielle* ordonne une quarantaine de sept jours pour toutes les provenances des ports français de la Méditerranée, par suite du choléra qui a éclaté à Marseille. (Les journaux français ne mentionnent pas ce dernier fait.)

Le choléra a augmenté à San Severo; il s'est manifesté à Nicandro (Capitanate, 8,000 habitants); il diminue à Ancône.

Berlin, 16 août. — La *Correspondance provinciale* (semi-officielle) dit qu'ensuite des négociations actuellement pendantes, on peut s'attendre avec certitude à un accord prochain de la Prusse et de l'Autriche sur le règlement précis du *condominium* (droit de copossession) et le rétablissement d'un meilleur ordre dans les duchés. Une demande urgente de la Prusse sera ainsi satisfaite, et un nouveau terrain sera gagné pour des négociations ultérieures qui amèneront une solution définitive de la question.

Bucharest, 17 août. — Une émeute grave a eu lieu ici le 15, à la suite de laquelle il y a eu des morts et des blessés. Les troupes ont rétabli l'ordre.

Crookhaven, 17 août. — Le *Great-Eastern* est de retour.

Le 2 août, il avait fourni une carrière de 1063 milles depuis Valentia; il se trouvait à 600 milles (?) de Terre-Neuve, et 1212 milles du câble étaient immergés, lorsque celui-ci s'est cassé à dix mètres du navire.

Trois tentatives ont été faites pour repêcher le câble. Il fut accroché, mais les cordes se cassèrent.

Des bouées ont été placées, et le navire vient se munir de cordes et d'instruments plus forts.

On croit que l'entreprise du sauvetage est parfaitement praticable.

Berne. — Le jour d'ouverture du congrès international pour le progrès des sciences sociales de Berne approche. Les personnes qui ont l'intention d'y prendre part apprendront sans doute avec intérêt quelles mesures ont été prises soit par le comité central de l'association, soit par le comité local de Berne, pour faciliter le voyage et le séjour dans la ville fédérale.

Les membres effectifs de l'association sont au bénéfice d'une réduction sur le prix des tarifs de 50 pour cent aux stations suisses suivantes: Bâle, Genève, Sion, Lucerne, Coire, Rorschach, Romanshorn, Schaffhouse, Waldshut.

— Ce n'est pas la frappe de deux millions de pièces d'un et de deux francs, comme nous l'annoncions mercredi, mais bien de 1 et de 2 centimes, que le conseil fédéral proposera à l'assemblée fédérale.

Bâle. — La commission nommée pour examiner la question de l'assurance immobilière s'est prononcée en principe pour la liberté des assurances, mais à la condition que les compagnies d'assurances se déclarent prêtes à se soumettre aux dispositions qui seront jugées nécessaires pour la sûreté des propriétaires de maisons et des créanciers hypothécaires.

Zurich. — Dans une brochure récente M. Ch. Birkli, capitaine de landwehr, à Zurich, s'élève avec vivacité contre la manie toujours plus prononcée qui semble régner dans nos hautes régions militaires, de modifier sans cesse l'uniforme des milices, en le surchargeant de détails inutiles. Poursuivant son but qui est de ramener dans cette sphère une simplicité mieux en accord avec nos institutions républicaines, M. Birkli convoque maintenant pour le 3 septembre, à 3 heures, hôtel du *Cygne* à Zurich, tous ceux qui partagent ses idées, afin de constituer une association qui travaillerait dans le sens indiqué.

Neuchâtel. — Election de la Justice de paix. — Une assemblée d'électeurs réunis jeudi soir, a décidé de proposer comme candidats pour les élections de demain :

Comme juge de paix: M. LUCIEN ANDRIÉ, juge de paix sortant de charge;

Comme assesseurs: MM. JEAN DE MERVEILLEUX, assesseur sortant de charge, et FRANÇOIS-AUGUSTE VUILLE père, jusqu'ici assesseur suppléant, ce dernier en remplacement de M. Fréd. de Perregaux, qui a été nommé juge à la cour d'appel.

Quand même cette élection n'a rien de politique, nous espérons que les électeurs seront à leur poste et montreront par leur présence au scrutin de dimanche l'importance qu'ils mettent à une bonne administration de la justice.

— Les chefs de famille disposés à faire partie de l'association pour la réforme de l'exploitation de la boucherie à Neuchâtel, sont prévenus, qu'ils trouveront des exemplaires des deux conventions posant les bases de l'association, chez MM. Petitpierre et Comp^o, marchands de tabac, au cercle des Travailleurs, au cercle du Musée, au cercle National, au cercle des Horlogers, au bureau de la *Gazette* et de la *Feuille d'avis*, où ils peuvent en prendre connaissance et apposer leur signature.

— La fête fédérale de gymnastique au Locle a été très-belle. La population locloise n'avait rien négligé pour que son hospitalité fût la plus large et la plus cordiale possible. Les rues étaient parées de fleurs et de drapeaux, de guirlandes et d'arcs de triomphe. Dès le samedi soir, et surtout dès le dimanche matin, les trains à destination du Locle étaient encombrés. L'administration a délivré, à la Chaux-de-Fonds seulement, près de cinq mille billets

dans la journée de dimanche. Le chemin de fer du Jura a transporté douze mille voyageurs dans cette même journée.

Le train énorme qui amenait la bannière centrale a débarqué au Locle au milieu d'une foule considérable. Après avoir défilé à travers les rues principales et recueilli sur son passage les témoignages de sympathie les plus manifestes, le cortège est revenu sur la place du marché, où la bannière a été présentée par M. Sachser, président du comité sortant de charge, et reçue par M. Henri Grandjean, président du nouveau comité central.

A cinq heures, les gymnastes se sont réunis au temple allemand en assemblée générale. Sur sa demande, la fête a été accordée à Genève pour l'année prochaine. A la sortie du temple, les gymnastes se sont rendus en cortège sur les monts du Locle, au restaurant de Belle-Vue, et à la nuit tout le village s'est illuminé.

Jamais le Locle n'a vu une pareille illumination. Les rues, depuis le Verger et le Progrès, jusqu'au bas du village, étaient littéralement encombrées de spectateurs qui se croisaient en tous sens. Tout l'après-midi et le soir encore le chemin de fer amenait des visiteurs. On évalue de 15 à 20,000 le nombre des personnes que le Locle renfermait en ce moment dans ses murs.

A 9 heures et demie les musiques, les tambours se font entendre: c'est le cortège qui revient de la promenade et qui rentre en ville avec des centaines de flambeaux, traversant la foule émerveillée de l'effet magique du nouveau spectacle qui s'offre à sa vue.

Lundi 14, à 5 heures du matin, le tambour et les clairons appelaient les gymnastes au travail, et malgré la pluie tombée pendant la nuit et celle qui tombait encore, ils se mirent courageusement à l'ouvrage au nombre de 180 qui se sont fait inscrire pour concourir. Tout l'après-midi, une foule de personnes du Locle, de la Chaux-de-Fonds et des villages voisins parmi lesquelles les dames en majorité, n'ont cessé de se promener dans l'enceinte gymnastique; le nombre des cartes d'entrée qui ont été vendues s'élève à près de 3,000.

Un banquet des plus animés réunissait à 7 heures les divers comités, les gymnastes, la musique militaire et un bon nombre de personnes qui y ont pris part. De nombreux toasts ont été portés: par M. Wildberg, à la Patrie; par M. Ferd. Richard, aux *Gymnastes*; par M. Steinhäuslin, M. H. Grandjean, M. Guyot-Lupold, enfin par M. Cibrario, délégué de Turin, qui a été acclamé avec enthousiasme.

Le lendemain, comme la veille, la diane a appelé les gymnastes aux exercices à 5 heures du matin. Une fine pluie de brouillard détrempait le sol; cependant on n'a eu aucun accident à déplorer. Malgré le temps, les visiteurs ont afflué sur la place de gymnastique; et l'après-midi le ciel étant devenu serein et le soleil s'étant décidé à montrer sa face, la foule est devenue considérable; plusieurs trains successifs de quatorze wagons ont amené un grand nombre de visiteurs. Il a été vendu environ 5,000 cartes.

A une heure, le tambour battait le rappel pour réunir les cadets, qui sont montés sur la place de gymnastique avec l'artillerie et la musique bourgeoise, pour assister et prêter leur concours à la cérémonie de la distribution des prix, au nombre de 200. L'évaluation très-moderée qui en a été faite accuse un chiffre qui dépasse quatre mille francs.

PRIX DES DENRÉES

Au marché de Neuchâtel du 17 août 1865.

Pommes de terre, le boisseau	fr. 1.20
Raves, le boisseau	— 80
Choux, la tête	— 20
Petites carottes, le paquet	— 05
Grus et Habermehl, le boisseau	5.25
Pruneaux, id.	1.—
Prunies, id.	— 70
Pommes, le boisseau	— 70
Poires, id.	1.70
Salade la tête	— 05
Miel, la livre	1.10
Oeufs la douzaine	— 60
Beurre en livres	1.10
Beurre en mottes	1.—
Lard la livre	— 90

Dons reçus au bureau de cette feuille en faveur des incendiés de Berthoud :

De M. L.-A. P., fr 50. — D'un anonyme de Valangin, fr 2. — Total à ce jour, fr. 576.90. — Plus quelques paquets de vêtements, etc.